

tenue sous la présidence de Monsieur Emmanuelli, assisté(e)
de Madame Sorin et Monsieur Loustalot-Jaubert, Conseillers
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public
Madame Katarynezuk, Greffière

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2001943 RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral du 12 mars 2020 rejetant la demande d'autorisation présentée pour la création d'une centrale hydroélectrique sur les torrents de Gialorgues et de Sestrières sur les communes de Saint Dalmas le Selvage et de Saint Etienne de Tinée

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CH DEUX TORRENTS	Maître REMY Jean-François (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
Observateur	COMMUNE DE ST ETIENNE DE TINÉE	MAIRE
	COMMUNE DE SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	MAIRE

10 heures 00

02)	DOSSIER N° 2105948	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<hr/>		
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet de la demande présentée le 21 août 2021 d'engager des poursuites pénales et de suspendre sans délai du fonctionnement de la centrale à béton installée par la société BETON VICAT sur un terrain situé avenue de l'Authion sur la commune de Breil sur Roya	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	MM. X	Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme Maître LACROUTS Jérôme
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES SOCIETE BETON VICAT	PREFET SELARL ATMOS AVOCATS
Observateur	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	MAIRE
<hr/>		
03)	DOSSIER N° 2102808	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin

Titre de l'affaire	IS 2016 -Belgique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PENTASCOOP NV	TAJ (Cour)
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2104129	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	IR 2014 er 2015 - Cagnes sur mer	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. X	SELAS STIFANI - FENOUD- BECHTOLD
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	
05)	DOSSIER N° 2201148	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	IR et CS 2014 -Juan les pins	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. X	SELARL ASKESIS
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	
06)	DOSSIER N° 2201338	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	TVA 2014? 2015 ET 2016 - Cannes	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ ARTHAUD YACHTING	SELARL ASKESIS
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2103350	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	IS 2014 et 2015	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	IMMOBILIERE LYONNAISE	CABINET D'AVOCATS PELLOUX
Défendeur	DGFIP - DIRECTION DU CONTROLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER	
08)	DOSSIER N° 2203182	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du jury de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat de Moniteur Educateur en date du 8 mars 2021.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	M. X	Maître BONNET Jean-François
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
09)	DOSSIER N° 2102929	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	Annulation des décisions implicites de rejet du préfet des Alpes-Maritimes et du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales de prononcer la carence définie par l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitat au titre de la période triennale 2017-2019 pour la commune de Nice	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	M. X	M. X
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES	DEMES AVOCATS (Cour)

10 heures 00

10)	DOSSIER N° 2202890	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n°2022-054 du 26/01/2022 du préfet des Alpes-Maritimes portant modification de l'arrêté n°2020-927 du 22/12/2020 pronçant la carence au titre de la période 2017-2019 pour la commune d'Antibes.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. X	M. X
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	DEMES AVOCATS (Cour)
Observateur	COMMUNE D'ANTIBES	MAIRE

11)	DOSSIER N° 2102706	RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin
Titre de l'affaire	Opposition à poursuite à 19 mises en demeure pour recouvrement de 54.831,71 euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. X	M. X
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

Arrêté le 24/09/2024

La présidente du tribunal

Signé

Marianne Pouget